

Préavis N° 03/09.2024

Morges, le 10 septembre 2024

BUDGET 2025

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

En date du mardi 20 août 2024, la Commission de Gestion et des Finances s'est réunie pour étudier le Préavis N° 03/09.2024 relatif au budget 2025 en présence de M. Anthony Vieira, Directeur de l'ARASMAC, de Mme Sandrine Monney, Adjointe de direction Finances & Logistique, de Mme Valérie Induni, Présidente du CODIR, Mme Sylvie Ciana, Vice-Présidente, Mme Catherine Zweifel, M. François Delay, M. Guy Delacrétaz et M. Laurent Pellegrino, membres du CODIR.

La commission souhaite remercier les membres de la Direction ainsi que les membres du CODIR pour leur travail. Toutes nos questions ont trouvé réponses et le préavis a été bien expliqué. Les discussions se sont déroulées avec franchise et attention. Les membres de la commission les remercient pour les informations fournies.

1 PRÉAMBULE

Une erreur dans le budget 2024 a été annoncée lors de la présentation. Les coûts opérationnels du but optionnel AFJ ont été reportés deux fois dans le secteur AJEMA. Ce défaut explique l'écart entre le tableau corrigé de la page 5, sous *Total à charge des communes*, et celui de la page 6 issu du budget 2024, sous *Participation des communes*. On trouve effectivement une surévaluation du déficit de CHF 2'564'255, qui devrait permettre, probablement, à l'AJEMA de fonctionner avec le 80% des acomptes, déjà versé.

2 DISCUSSION

Plusieurs communes ont annoncé leur volonté de quitter l'AJEMA. Les modalités de leur sortie ne sont aujourd'hui pas établies. Etant donné les incertitudes, le CODIR a choisi de prévoir le Budget 2025 en comptant toutes les structures sur toute l'année. Bien que cela alourdisse les lignes budgétaires, il s'agit aussi d'éviter un défaut de liquidités en cours d'exercice et ses conséquences périlleuses pour l'Association. Le CODIR est conscient que les acomptes représentent un poids important dans les budgets pour les communes, tant pour la présentation aux conseils que pour les liquidités des bourses. La commission souhaite encourager l'esprit de collaboration dans le but d'éviter des problèmes en cascade qui finiraient par se répercuter sur les parents et nos citoyen-ne-s.

Du côté de l'Accueil Familial de Jour, la Direction observe plus de démissions que d'engagements depuis plusieurs années. Il ne s'agit pas d'une volonté de l'AJEMA de se séparer de ses AMF, mais bien d'un désintérêt tant du côté des parents que des AMF. La Direction déplore l'échec de la campagne de recrutement effectuée en 2023. Elle compte sur les résultats de la campagne annoncée par le Canton. Par conséquent, le budget 2025 se base sur un nombre d'accueillant-e-s inférieur, donc une diminution du nombre d'heures.

Au vu de la forte augmentation des coûts globaux de l'AJEMA, nous avons demandé une analyse succincte des coûts à l'heure. Nous remercions Mme Sandrine Monney et son collègue, Monsieur Canosa, qui ont accepté de répondre à notre requête. Il en ressort que le coût horaire est resté stable entre 2021 et 2023. Les résultats pour 2024 et 2025 sont semblables bien que légèrement plus hauts. Il est important de noter, pour ces deux années, qu'il n'y a que les budgets et des projections à disposition, ce qui rend la comparaison avec les exercices précédents très délicate.

Le personnel fixe de l'AJEMA et de l'AFJ a été réorganisé en sous-domaines pour optimiser la gestion des dossiers. Nous avons pu avoir un détail des charges budgétées par pôles et ces dernières sont réparties équitablement en fonction des besoins.

3 CONCLUSIONS

Le budget 2025 est équilibré. Les augmentations, tout comme les diminutions de charges ou de revenus, sont justifiées. L'évolution des charges peut être mise en relation avec l'évolution de l'offre. Dans le cadre des buts optionnels, de nouvelles places sont créées chaque année car le réseau fait toujours face à une longue liste d'attente.

Vu ce qui précède, nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir voter les conclusions suivantes :

LE CONSEIL INTERCOMMUNAL DE L'ARASMAC

- vu le préavis du Comité de direction,
- après avoir pris connaissance du rapport de la commission chargée de l'étude de cet objet,
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

1. D'approuver les budgets de l'exercice 2025 relatifs aux buts principaux :
 - a. CSR (Centre social régional) – Centre de charges 71000
 - b. AAS (Agence d'assurances sociales) – Centre de charges 72000
 - c. CRD (Centre régional de décisions) – Centre de charges 72300
2. D'approuver les budgets de l'exercice 2025 relatifs au but optionnel du secteur de l'enfance, soit :
 - a. AJEMA (Accueil de jour des enfants de la région Morges-Aubonne) – Centre de charges 73100
 - b. AFJ (Accueil familial de jour) – Centre de charges 73300

Au nom de la commission ;
Lionel Tissot

